

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Mars 2020 : le confinement provo- que une chute des ventes de 63 %

En mars 2020, 5 850 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en baisse de 63 % par rapport à mars 2019. Ce recul historique est la conséquence du confinement de la population française et de la fermeture des commerces non essentiels, mesures mises en place le 17 mars en réponse à la pandémie de Covid-19. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont régressé de 1,7 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 71 %, n'ont représenté que 48 % des immatriculations du mois de mars. C'est la première fois depuis au moins dix ans qu'elles ne sont pas majoritaires dans les transactions de véhicules neufs. La chute des immatriculations a concerné les modèles gazole (- 78 %), essence (- 71 %) et hybrides (- 31 %). Seules les motorisations électriques ont tiré leur épingle du jeu (+ 35 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a plongé de 61 % par rapport à mars 2019. Sur un an, ses ventes sont en hausse de 3,2 %.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2020

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 100	494	213	396	621	2 824
Cyclomoteur	116	64	13	29	79	301
Motocycle	145	64	50	64	81	404
Voiturette	9	10	3	17	8	47
Remorque légère et caravane	111	55	36	47	73	322
VASP léger	144	74	20	29	84	351
Autobus et autocar	5	2	-	1	2	10
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	339	147	59	58	138	741
Camion	21	11	8	20	12	72
Tracteur routier	34	30	30	8	19	121
Semi-remorque	37	34	27	13	24	135
Remorque lourde	6	2	2	-	1	11
VASP lourd	4	2	-	2	1	9
Tracteur agricole	78	72	68	35	95	348
Engin agricole (autre que tracteur)	39	33	30	23	29	154
<b>Ensemble</b>	<b>2 188</b>	<b>1 094</b>	<b>559</b>	<b>742</b>	<b>1 267</b>	<b>5 850</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur – En raison du confinement, ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, paraît avec deux mois de retard par rapport au calendrier habituel. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

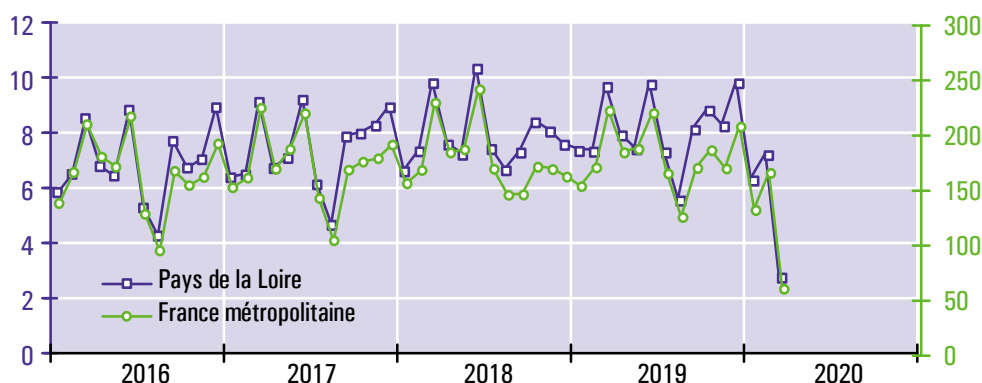
En mars 2020, 2 824 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 71,1 % par rapport à mars 2019, du même niveau que celle observée en France métropolitaine (- 72,5 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont régressé de 5,9 % dans la région et de 6,9 % dans l'Hexagone.

La chute des immatriculations est un effet de l'interdiction de déplacement imposée à partir du 17 mars à midi à l'ensemble de la population française afin de limiter la propagation du coronavirus. Le confinement des Français à leur domicile et la fermeture des concessions automobiles ont entraîné la suspension presque totale des formalités administratives d'immatriculations au cours de la seconde quinzaine de mars.

Les ventes de voitures roulant à l'essence et au gazole ont diminué des trois quarts par rapport à mars 2019. Jusqu'à la fin de 2019, elles représentaient plus de 90 % des immatriculations de voitures. Le véhicule électrique a résisté à la crise sanitaire et économique. Ses ventes ont progressé d'un tiers par rapport à mars 2019.

Le doublement de la part des motorisations alternatives aux énergies fossiles depuis le début de l'année (cf. graphique ci-contre) est dû en partie à l'instauration du nouveau barème du malus, renforcé pour l'achat des voitures les plus polluantes. Il s'explique également par l'application au 1<sup>er</sup> janvier d'objectifs européens de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui ont conduit les constructeurs à promouvoir leurs modèles hybrides et électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

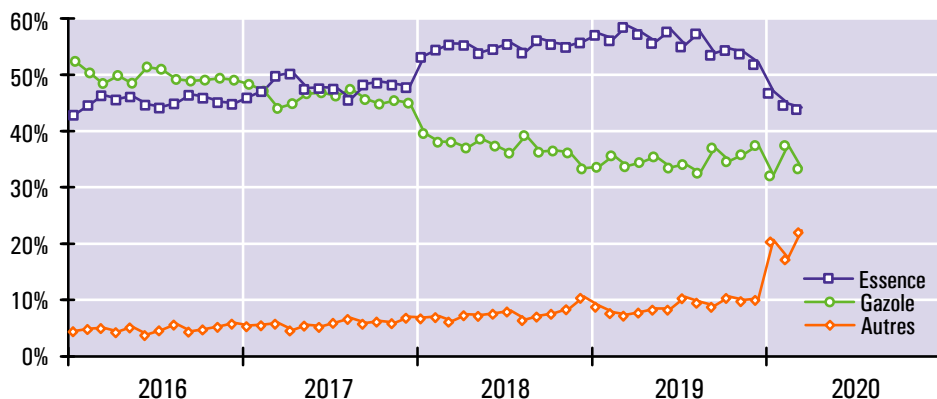
	Mars 2020			Avril 2019 à mars 2020		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	1 100	39 %	- 71 %	34 810	39 %	- 5 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	494	17 %	- 74 %	17 884	20 %	- 5 %
<b>Mayenne (53)</b>	213	8 %	- 69 %	5 734	6 %	- 13 %
<b>Sarthe (72)</b>	396	14 %	- 74 %	13 729	15 %	- 6 %
<b>Vendée (85)</b>	621	22 %	- 67 %	17 787	20 %	- 5 %
<b>Essence</b>	1 248	44 %	- 78 %	48 188	54 %	- 10 %
<b>Gazole</b>	944	33 %	- 71 %	31 585	35 %	- 9 %
<b>Hybride</b>	360	13 %	- 31 %	6 944	7,7 %	+ 16 %
<b>Électricité</b>	271	10 %	+ 35 %	2 928	3,3 %	+ 80 %
<b>Autres motorisations</b>	1	0,0 %		299	0,3 %	+ 1146 %
<b>Personnes morales</b>	1 487	53 %	- 65 %	44 688	50 %	+ 10 %
<b>Personnes physiques</b>	1 337	47 %	- 76 %	45 256	50 %	- 18 %
<b>Ensemble</b>	2 824	100 %	- 71 %	89 944	100 %	- 6 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de mars 2020 et celles de mars 2019

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

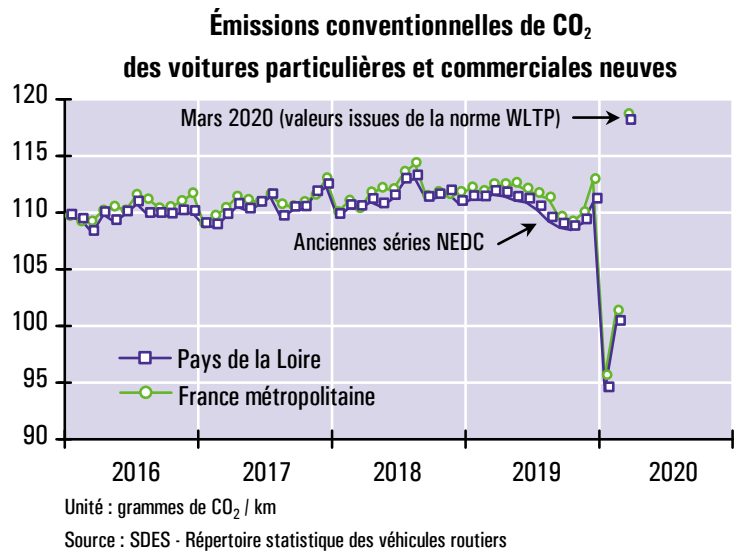
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en mars 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 117,8 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur la procédure d'essai harmonisée WLTP, n'est pas comparable avec celui des mois précédents qui reposait sur le cycle de mesures NEDC.

La baisse des émissions en janvier et en février 2020 s'explique par l'entrée en vigueur d'un règlement européen, qui « fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 au parc de voitures neuves, de 95 grammes de CO<sub>2</sub>/km de niveau moyen d'émissions » sur l'année civile.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

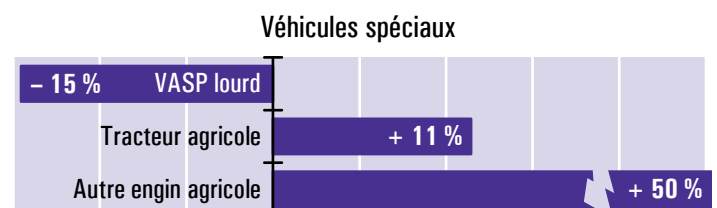
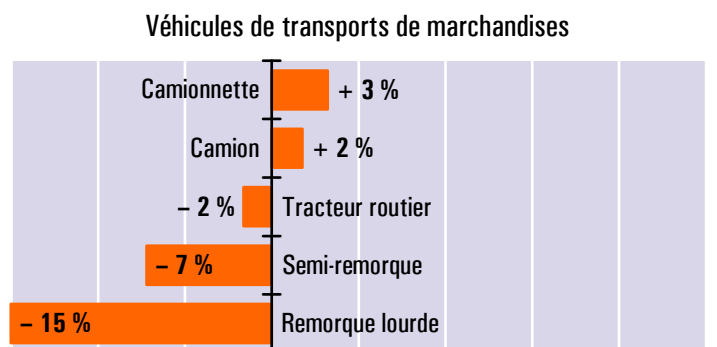
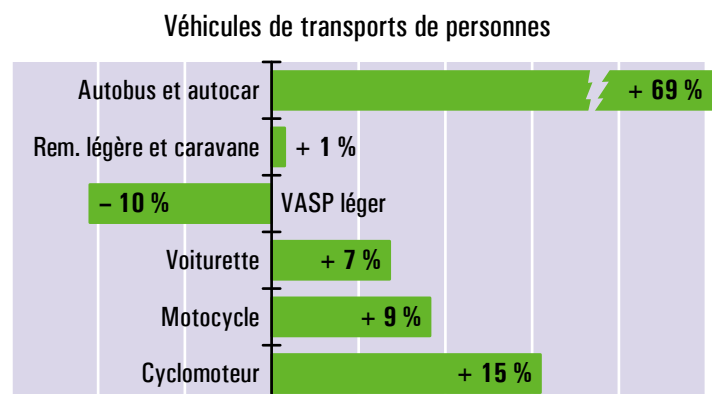
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, toutes les catégories se sont inscrites en forts replis par rapport à mars 2019, de 38 % pour les cyclomoteurs à 61 % pour les VASP légers. Le segment des autobus et des autocars a nettement augmenté sur un an (+ 69 %) car le niveau des ventes avait été très important de décembre 2019 à février 2020.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été inférieures de 58 % à celles de mars 2019. Le marché a subi en mars la mise en sommeil du négoce de poids lourds mais également le contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe. En cumul annuel, les ventes sont en croissance de 2,1 %.

Le machinisme agricole est le segment qui a été le moins touché par le confinement de la population, l'agrofourniture ayant fait partie des commerces autorisés à rester ouverts sous dérogations. Les ventes de tracteurs n'ont ainsi reculé que de 12 % par rapport à mars 2019. Celles des autres engins agricoles ont diminué d'un tiers.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2019 à mars 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2018 à mars 2019)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).